

DÉCLARATION DE PRESSE DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

PLAN SOCIAL POUR AIRBUS L'OCCITANIE DOIT ÉVITER LA DOUBLE PEINE

Le COVID-19 et la pandémie mondiale qui en résulte sont la cause du retournement de conjoncture pour les compagnies aériennes et l'industrie aéronautique dans le monde.

Le programme d'Airbus pour construire 900 avions en commande pour l'année 2020 se réduit de 40%, pour tomber à 500...

La suppression de 5 000 emplois annoncée par Airbus sera à multiplier pour la sous-traitance.

Pour que la région Occitanie ne soit pas victime de la double peine, la négociation sociale et économique doit tenir compte de plusieurs paramètres :

- 1) Préserver dans nos usines les charges de travail pour les avions à construire : **cela nécessite l'abandon du contrat signé par Airbus avec le groupe américain UTC le 19 juin 2020**, lui confiant la fabrication des nacelles (prix à l'unité 3 millions d'euros) pour une durée de 10 ans : c'est un contrat à plusieurs milliards.
- 2) Les crédits pour la Recherche et le Développement : 1,5 milliard sur 3 ans dont 300 millions en 2020 et 600 millions en 2021 sont affectés via le CORAC (Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile) par l'aviation civile aux 4 majors de la filière : Airbus, Dassault, Safran et Thalès. Le CESER demande que 10% du montant des crédits soient affectés aux 3 pôles de compétitivité concernés par la filière, cela permettra enfin aux PME-PMI soutenues par les Régions d'y avoir accès.
- 3) Préserver les compétences des personnels dans les entreprises : le CESER Occitanie est à l'origine de la proposition faite à Bruno Le Maire et au Président de la République de mettre en place une convention de financement de chômage partiel pour une durée d'un an, reconductible une fois, pour préserver les compétences des personnels et les améliorer en mettant à contribution le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) signé par les Régions avec l'État !
La pyramide des âges dans les entreprises oblige à anticiper la situation et à être opérationnel lorsque la reprise industrielle aura lieu dans 2 ou 3 ans.
Si Airbus et la sous-traitance de rang 1 peuvent surmonter la crise avec des plans sociaux négociés, les sous-traitants des rangs 2 et 3 (PME et PMI) peuvent être dévastés par les conséquences industrielles en cascade.

Pour qu'Airbus et la filière aéronautique, représentant pour la France 300 000 emplois dont 100 000 en Occitanie, restent leader mondial, il faut préserver les compétences et les emplois, partager les crédits pour la Recherche et l'Innovation avec le tissu industriel.

Cela passe par un accord et le soutien des PME-PMI via les pôles de compétitivité. Il faut mettre en place une charte d'éthique entre le donneur d'ordre et les sous-traitants.

C'est à ces conditions que nous éviterons la double peine : perte d'emplois et de compétences et la fabrication de l'avion du futur par les Américains ou les Chinois.

Les commissions des affaires économiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat doivent assurer le suivi des plans sectoriels mis en place par le Gouvernement pour veiller au respect des engagements de la préservation du tissu industriel français.